



## Non respect du plan de surendettement

Par **POT**, le **22/06/2011** à **20:46**

Bonjour,  
je suis un plan de surendettement depuis le 31.01.2011;  
le 01.01.2012 je devais augmenter mes échéances ce que je n'ai pas fait  
après cinq mois, je me suis aperçu de mon erreur  
on me demande de rembourser le reliquat immédiatement en me menaçant  
de rendre caduc mon plan  
que dois je faire ; prévenir la banque de france en sachant que j'ai toujours  
envoyer un règlement (mais moindre) et me dire ce que je risque si ce plan devient caduc  
n'ayant aucun bien et étant sdf.  
d'avance merci de votre réponse

Par **mimi493**, le **23/06/2011** à **05:59**

Si vous arrivez à rembourser c'est que vous avez des revenus, donc ils peuvent être saisi